Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 décembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. THOMAS Sully.

Procuration : M. ESCHYLE Gilles a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. GRONDIN Jacki - M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 16 / Passeports biométriques
- Approbation de la convention

En application du règlement européen du 13 décembre 2004 qui harmonise les normes de sécurité devant être intégrées dans les passeports, la France doit délivrer, au plus tard, à compter du 28 juin 2009, des nouveaux passeports comportant un composant électronique contenant deux données biométriques : la photo numérisée et les empreintes digitales.

A la Réunion, le déploiement du programme « passeport biométrique » doit intervenir entre mars et juin 2009.

Le dispositif repose sur la mise en place, au sein des mairies, de stations d'enregistrement fournies et installées par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Pour la Commune des AVIRONS, il est prévu la mise en dépôt d'une station.

Les modalités de cette mise en dépôt sont proposées dans le cadre d'une convention à intervenir entre la Commune et la Préfecture.

Le conseil municipal est invité :

=> A prendre connaissance de cette convention qui précise :

- Les conditions de la mise en dépôt
- Les modalités techniques et juridiques de la mise en place du dispositif

=> A approuver la convention proposée

=> Le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention qui précise les conditions de la mise en dépôt ainsi que les modalités techniques et juridiques de la mise en place du dispositif, délibère et, à l'unanimité :

=> Approuve la convention proposée

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS